

Les émissions postales avec surcharge « Katanga » - (suite)

Par *Jean Herreweghe*
Philippe Lindekens
Thomas Lindekens



Nous poursuivons ici la présentation des diverses émissions provisoires de l'Etat du Katanga, obtenues par surcharge des timbres du Congo Belge – voir les parties précédentes dans les bulletins [Les Congolâtres nr 25](#) & [Les Congolâtres nr 26](#)

7. émission « Indépendance »

| | |
|--|---|
| Valeurs | 10 |
| Période de validité | 26/10/1960 au 13/01/1963 – série définitive |
| Tirage | 97 500 séries |
| Dentelure | 11 ½ |
| N° Catalogue Officiel Belge (COB) | 40-49 |
| Sujet | Timbres de la République du Congo – Indépendance surchargés « 11 juillet de l'Etat du Katanga » |
| Feuilles | 100 timbres (10x10) |
| Impression | Courvoisier - Suisse |
| Surcharge | de l'imprimerie IMBELCO |

a) Les timbres:



Les Congolâtres

Avec les compliments
 du Ministre des Communications
A. KIELA
 et du
 Directeur des Postes du Katanga
A. J. H. PACKBIERS



ETAT DU KATANGA

6me Emission 1960

Série "Indépendance du Katanga"
 11 juillet 1960

Mise en vente le 26 octobre 1960

Carnet de présentation ministériel

Surcharge SPECIMEN en violet



Les Congolâtres

Georges Celis écrivit le 9 avril 1961 au Président de l'Etat du Katanga, Mr Moïse Tshombe en lui demandant de bien vouloir lui retourner les timbres de la Série Indépendance, revêtu de sa signature.

Voici la lettre de réponse du Mr Tshombe, datée d'Elisabethville le 20 avril 1961.

| | |
|---|---|
| ETAT DU KATANGA | Elisabethville, le 20 avril 1961. |
| Cabinet du Président | |
| S.R.N°2299/MDH. | |
| | Monsieur Georges CELIS 14, rue Teniers, <u>BRUXELLES 3.</u> |
| Cher Monsieur, | |
| J'ai bien reçu votre lettre du 9 courant, qui a retenu toute mon attention. | |
| C'est bien volontiers que je vous retourne en annexe les timbres que vous m'avez envoyés, munis de ma signature. | |
| Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs. | |
| |  Moïse TSHOMBE, Président du Katanga. |

Les Congolâtres

Georges Celis conserva précieusement cette lettre, ainsi que l'enveloppe et son contenu.



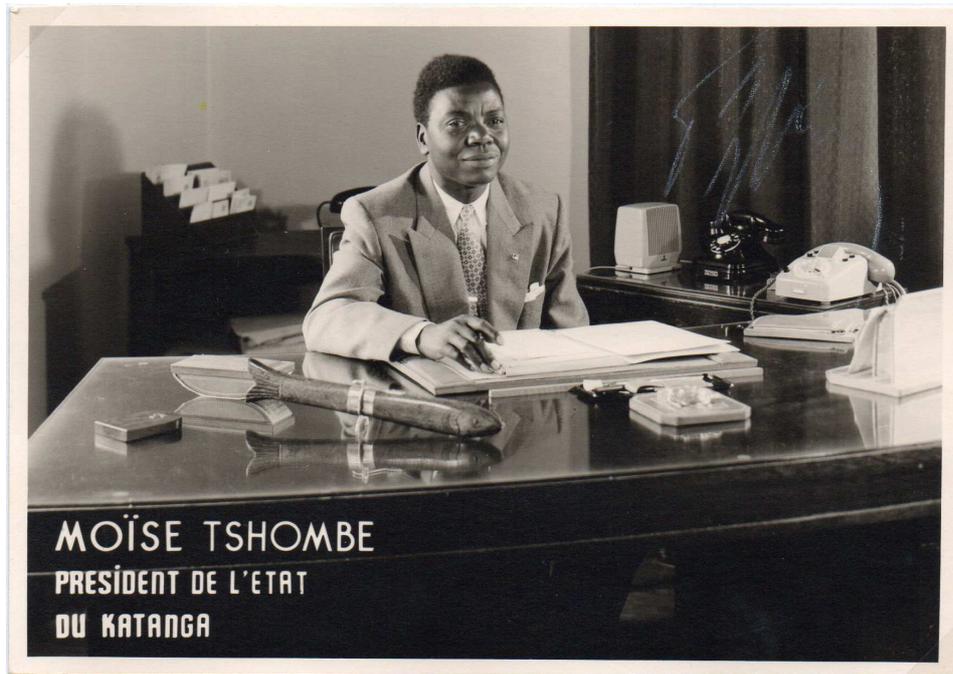
Enveloppe à entête du Cabinet du Président, avec cachet du Secrétariat expédiée par avion d'Elisabethville 4B le 21 avril 1961 à destination de Bruxelles 3.

Tarif : taxes combinées vers la Belgique = 6.50 fr (1^{er} port de 10gr)

Affranchissement : 6.50 Fr – Fleurs – surchargé KATANGA. (ayant cours jusqu'au 30 juin 1961)
Au verso : les deux vignettes de propagande - guillochées

Les Congolâtres

L'enveloppe contenait une carte postale montrant Mr Tshombé à son bureau, sa carte de visite avec sa signature et les timbres de la série Indépendance également revêtus de la signature du Président Tshombe, au bic bleu.



b) Les curiosités de surcharge:

On connaît :

- Surcharge renversée
- Surcharge double dont une renversée
- Surcharge déplacée latéralement
- Variétés du timbre Indépendance de RDC
- Variétés de la surcharge

1/ **Surcharge renversée** : connue sur toutes les valeurs.



Il existe aussi encore des feuilles entières avec surcharges renversées dont le 2F.



Zoom



Les Congolâtres

2/ Surcharge double

a/ dont une renversée : connue entre autre sur le 20c.



b/ dont une faiblement encrée et déplacée : connue sur le 50c.



3/ Surcharge déplacée latéralement

a/ vers la droite – à cheval :

connue sur les 1.50F & 3.50F, probablement sur d'autres valeurs



b/ vers la gauche – à cheval :

connue sur le 2F, probablement sur d'autres valeurs



4/ variété du timbre – nuance de couleur du 1F vert (normal et vert pâle)



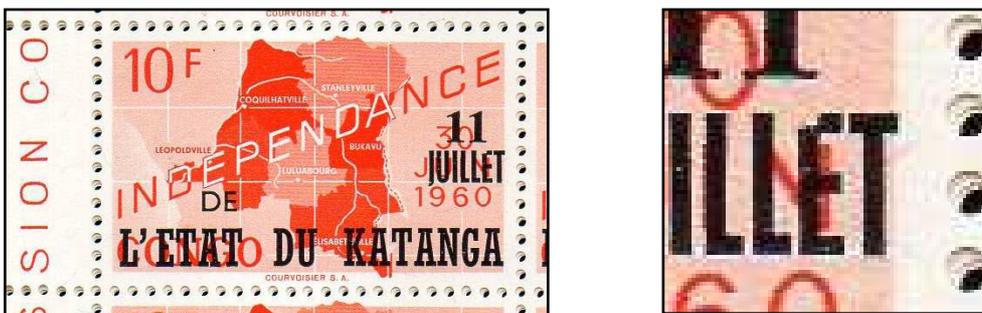
Les Congolâtres

5/ variété du timbre – tache au dessus du « C » de « INDEPENDANCE » présente en position 11 de la feuille, dans le coin supérieur gauche, 1^{ère} position de la seconde ligne, avec numéro de feuille dans la marge.

Variété constante mais uniquement présente sur les 20c, 50c, 1F et 3.50F.



6/ variété de la surcharge : cassure du coin supérieur gauche du « E » de « JUILLET » en position 71 de la feuille avec en marge l'inscription « SION CO »



Présente sur toute les valeurs – variété constante

Les Congolâtres

7/ curiosité surcharge : adhérence à une feuille non sèche donnant une trace de surcharge sur la gomme.



8/ curiosité surcharge – faux : ligne barrant « 1960 » sous le mot « JUILLET » de la surcharge : cette « curiosité » ne se rencontre qu'avec le 20F et est à considérer comme un faux. En effet, au verso on constate un foulage important pour cette ligne et aucun foulage pour le reste de la surcharge, prouvant bien que cette ligne a été apposée par après. De plus, il n'y a aucune raison valable justifiant de barrer « 1960 ».



c) FDC :

